

LES TAXES SOLIDAIRES EN PRATIQUE

**ENSEIGNEMENTS TIRÉS
DES TAXES FRANÇAISES
SUR LES BILLETS D'AVION
ET LES TRANSACTIONS
FINANCIÈRES**



Amis du
Fonds Mondial
Europe

FINANCEMENTS INNOVANTS: UN MODÈLE FRANÇAIS POUR UNE SOLIDARITÉ MONDIALE DURABLE 3

RÉFORMER L'ARCHITECTURE FINANCIÈRE MONDIALE POUR LES POPULATIONS ET LA PLANÈTE 5

TAXER LES SERVICES TRANSFRONTALIERS AU SERVICE DES BIENS PUBLICS MONDIAUX : LE CAS DES TAXES SOLIDAIRES FRANÇAISES 6

1. Un levier évolutif pour l'action politique 6
2. Protéger les biens publics mondiaux tout en préservant les dépenses nationales 7
3. Des ressources significatives pour les partenariats multilatéraux en matière de santé et climat 7
4. Des investissements responsables pour un impact concret 8
 - Le Fonds Mondial 8
 - Unitaid 9
5. Un modèle pionnier menacé 9

RECOMMANDATIONS 10

IMPACT DES TAXES AFFECTÉES AU TRAVERS DU FONDS MONDIAL ET D'UNITAID: ÉTUDES DE CAS 11

- Production régionale de traitements VIH en Afrique
- Impact du Fonds mondial : l'oxygène médical
- Prévention saisonnière du paludisme chez les enfants
- Accès à un traitement innovant contre le VIH

FINANCEMENTS INNOVANTS: UN MODÈLE FRANÇAIS POUR UNE SOLIDARITÉ MONDIALE DURABLE

Face aux multiples défis du XXI^e siècle - conflits, pandémies, dérèglement climatique, recul des droits humains et de l'égalité de genre - la communauté internationale se heurte à une réalité brutale : les ressources traditionnelles de l'aide publique au développement (APD) sont insuffisantes, fragiles, instables. Depuis le début des années 2000, la France a conçu un modèle singulier de financements innovants, alliant justice fiscale, solidarité internationale et efficacité. Ce modèle s'incarne dans la mobilisation de recettes pérennes, issues de la taxe sur les transactions financières (TTF) et de la taxe de solidarité sur les billets d'avion (TSBA), au service d'initiatives multilatérales majeures dont le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Gavi et Unitaid font partie.

Cette stratégie, initiée dans un contexte de prise de conscience globale, a fait ses preuves. Elle pourrait aujourd'hui constituer une boussole pour repenser le financement des biens publics mondiaux, dans un monde où l'exigence de justice fiscale croise la nécessité d'une réponse collective aux grandes crises globales.

Un modèle français fondé sur la justice et l'innovation

La taxe de solidarité sur les billets d'avion, mise en place dès 2006, et la taxe sur les transactions financières, instaurée en 2012, ont permis à la France de se doter de ressources spécifiques, prévisibles et stables, qui échappent aux logiques budgétaires conjoncturelles. Ces mécanismes, sans peser sur les citoyens les plus modestes, permettent de capter une fraction minimale de la richesse générée par la mondialisation – transactions financières, trafic aérien – pour la réinjecter dans des mécanismes de solidarité internationale, en particulier en matière de santé mondiale. Cette approche éminemment politique était également innovante et pragmatique.

La France est aujourd'hui le seul pays au monde à affecter directement une partie de ces taxes à deux instruments multilatéraux reconnus pour leur impact : le Fonds mondial et Unitaid. Cette affectation constitue le cœur du modèle français de financements innovants. Elle garantit une transparence d'utilisation, une efficacité mesurable, et un alignement avec les Objectifs de développement durable fixés par la communauté internationale.

Le Fonds mondial et Unitaid : deux piliers complémentaires

Le Fonds mondial, créé en 2002, est devenu l'un des plus puissants leviers internationaux de financement de la santé. Il a contribué à sauver 65 millions de vies à ce jour et à augmenter jusqu'à 10 ans l'espérance de vie dans certains pays en soutenant des programmes de prévention, de traitement, de renforcement des systèmes de santé et de préparation aux pandémies dans plus de 100 pays. Son modèle est fondé sur le partenariat : gouvernements, organisations de la société civile, secteur privé et communautés bénéficiaires y siègent à égalité de voix, garantissant une gouvernance inclusive et une redevabilité forte.

Laurent Vigier,
Président des
Amis du Fonds
Mondial Europe,
ancien conseiller du
Président
Jacques Chirac aux
affaires multilatérales

Unitaid, lancé en 2006 avec l'appui de plusieurs pays du Nord et du Sud, agit comme un catalyseur. Sa mission : identifier, faire baisser le coût et accélérer l'accès à des produits de santé innovants. Grâce à ses investissements, le prix des traitements pédiatriques contre le VIH a chuté de 75 %, et de nombreuses technologies de diagnostic ont été rendues accessibles dans des pays à revenu faible ou intermédiaire. Là encore, la gouvernance est partagée, ouverte à la société civile et fondée sur l'impact mesurable.

Le Fonds mondial et Unitaid ne se substituent pas aux États ; ils les soutiennent, les outillent, les renforcent. Leur complémentarité est stratégique : là où le Fonds finance la mise en œuvre à grande échelle, Unitaid pilote l'innovation. Ensemble, ils incarnent une forme renouvelée de multilatéralisme, centrée sur l'efficacité, la solidarité et la coresponsabilité.

Un levier stratégique à protéger et à élargir

Aujourd'hui, ce modèle est mis à l'épreuve. Des propositions récentes visent à remettre en cause l'affectation des recettes de la taxe sur les transactions financières et de la taxe sur les billets d'avion à la solidarité internationale. Ce serait une erreur stratégique et morale. D'une part, ces mécanismes ont démontré leur pertinence : ils permettent de mobiliser des ressources additionnelles à fort impact, en dehors du budget de l'État, et contribuent ainsi à pérenniser l'engagement de la France au sein des organismes multilatéraux de solidarité internationale, là où l'aide publique au développement classique, contrainte par des arbitrages budgétaires et une prévisibilité limitée, peine à répondre à l'ampleur et à l'urgence des besoins. D'autre part, ils constituent un outil de diplomatie globale : en finançant des institutions multilatérales crédibles, la France renforce son rôle de puissance d'équilibre, à l'avant-garde des solutions collectives.

À l'heure où les besoins explosent en matière de santé, de climat, d'éducation, de droits humains, d'égalité de genre, et où la légitimité des institutions internationales est fragilisée, la France dispose d'un atout rare. Elle peut non seulement préserver ce modèle, mais aussi le porter au niveau européen et international. La taxe sur les transactions financières pourrait être étendue et harmonisée à l'échelle de l'Europe, et au-delà.

Une responsabilité historique

Ce qui a été conçu comme une réponse audacieuse à une injustice flagrante — l'exclusion des plus vulnérables des fruits de la mondialisation — est devenu, deux décennies plus tard, un modèle éprouvé de financement des biens publics mondiaux. Il repose sur une idée simple : la solidarité ne doit pas être une variable d'ajustement, mais un principe structurant de l'économie globale.

Préserver ce modèle, c'est faire le choix de l'efficacité, de l'équité et de la constance. Le renforcer, c'est répondre à une urgence collective avec des instruments durables. L'exporter, c'est assumer un rôle moteur dans la refondation d'un multilatéralisme à hauteur d'humanité.

REFORMER L'ARCHITECTURE FINANCIERE MONDIALE POUR LES POPULATIONS ET LA PLANETE

Lorsque la Première ministre de la Barbade, Mia Mottley, a lancé l'Initiative de Bridgetown en 2022, les pays à revenu faible et intermédiaire faisaient face à des crises d'inflation, de liquidité et d'endettement – des défis exacerbés par les effets persistants du Covid-19, la guerre en Ukraine et la multiplication des pressions liées au changement climatique. Bridgetown a ouvert la voie à un élan mondial en faveur de la réforme de l'architecture financière internationale afin de libérer des ressources pour les biens publics mondiaux, le climat et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Les appels qui ont suivi – notamment la Déclaration de Nairobi de 2023 portée par l'Union africaine et les versions actualisées de l'Initiative de Bridgetown – ont renforcé cette dynamique en faveur d'une réforme des institutions financières et d'un meilleur accès au crédit pour les pays en développement. En particulier, le rôle de la fiscalité sur les activités économiques transfrontalières – comme les transactions financières, le transport maritime, l'aviation ou les énergies fossiles – est devenu un point d'attention croissant. Issu du Sommet de Paris pour un Pacte financier mondial (mi-2023), un Groupe de travail sur les contributions de solidarité mondiale (Global Solidarity Task Force) a été lancé en novembre 2023 à la COP28, sous la coprésidence de la Barbade, de la France et du Kenya. À la COP29, l'année suivante, sous l'égide des chefs d'État et de gouvernement d'Espagne, de la Barbade et des Îles Marshall, ce groupe a constitué une coalition élargie de 14 membres et 3 observateurs pour explorer la mise en place de taxes solidaires au service du financement climatique et du développement.

L'idée des taxes solidaires n'est pas nouvelle, mais répond désormais à une urgence accrue. À cinq ans de l'échéance des ODD de 2030 et alors que le changement climatique s'accélère, le financement des ODD accuse un déficit estimé à 4 000 milliards de dollars par an. Selon certaines études, la santé et l'éducation représenteraient jusqu'à la moitié de ce déficit. Du côté climatique, les financements actuels sont également insuffisants face aux besoins estimés : 215 milliards de dollars par an pour l'adaptation dans les pays en développement et 1 700 milliards de dollars par an pour atteindre la neutralité carbone dans ces mêmes pays. L'année 2025 s'annonce décisive pour faire progresser cette initiative, avec deux jalons majeurs : la 4e Conférence des Nations Unies sur le financement du développement à Séville et la COP30 à Belém.

Dans un contexte de mobilisation croissante des Etats pour financer les biens publics mondiaux via des taxes sur les services transfrontaliers, l'exemple des taxes françaises sur les billets d'avion (depuis 2006) et sur les transactions financières (depuis 2012) – qui ont généré un flux stable et croissant de ressources directement allouées à la santé mondiale et au climat au cours des deux dernières décennies – constitue un précédent démontrant la faisabilité et l'impact de cette approche. Il propose un modèle et fournit des enseignements clés.

À 5 ans de l'horizon 2030, le financement des ODD accuse un déficit de 4 000 milliards de dollars par an

TAXER LES SERVICES TRANSFRONTALIERS AU SERVICE DES BIENS PUBLICS MONDIAUX : LE CAS DES TAXES SOLIDAIRES FRANÇAISES

1. Un levier évolutif pour l'action politique

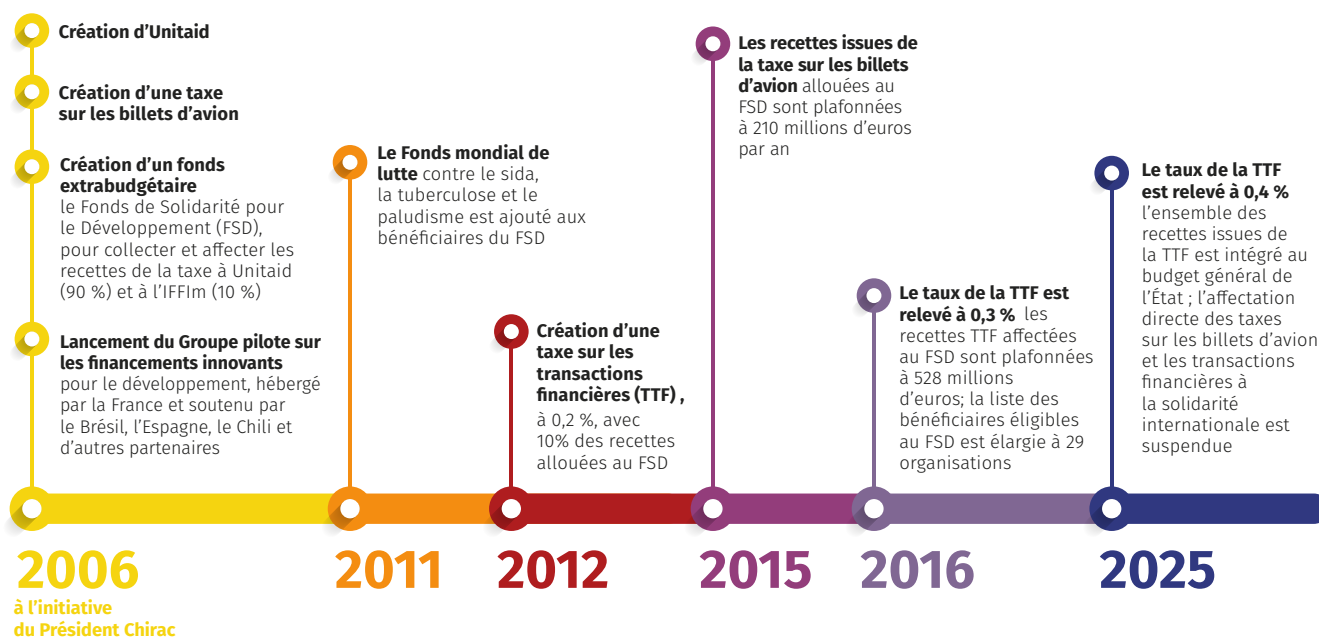
Les taxes solidaires ont été lancées à l'initiative des présidents français — la taxe sur les billets d'avion en 2006 par le président Chirac et la taxe sur les transactions financières en 2012 par le président Sarkozy — et leurs recettes ont servi les priorités internationales de ces derniers, ainsi que celles de leurs successeurs, les présidents Hollande et Macron.

La taxe de solidarité sur les billets d'avion est une taxe additionnelle payée par chaque passager embarquant sur le territoire français, quelle que soit sa nationalité ou la compagnie aérienne empruntée. Le montant de cette taxe dépend de la destination finale du passager, allant de 7,40 € à 40 € en classe économique, et de 30 € à 120 € en classe affaires/première classe, selon la loi de finances pour 2025.

La taxe sur les transactions financières (TTF) est une taxe obligatoire de 0,4 % sur l'achat d'actions de sociétés françaises dont la capitalisation boursière dépasse 1 milliard d'euros.

En ajustant les paramètres de ces taxes, le gouvernement et le Parlement ont pu, au fil des années, renforcer leurs engagements en matière de solidarité internationale sans exercer de pression budgétaire supplémentaire sur les dépenses intérieures. Par exemple, les recettes de la TTF allouées à la solidarité internationale sont passées de 60 millions d'euros en 2013 à 528 millions d'euros en 2024.

Les recettes de la TTF destinées à la solidarité internationale sont passées de **60 millions d'euros en 2013** à **528 millions d'euros en 2024**



2. Protéger les biens publics mondiaux tout en préservant les dépenses nationales

Ces taxes ont été initialement conçues comme un moyen de renforcer le soutien aux biens publics mondiaux sans peser sur les dépenses nationales. En 2006, la mise en place de la taxe sur les billets d'avion s'est accompagnée de la création d'un fonds extrabudgétaire – le Fonds de Solidarité pour le Développement (FSD) – permettant d'acheminer directement les recettes des taxes à Unitaïd (90 %) et à l'IFFIm (10 %).

Au fil du temps, ce modèle a évolué pour bénéficier également aux dépenses nationales. Ainsi, les recettes de la taxe sur les transactions financières créée en 2012 ont été partiellement affectées à la solidarité internationale via le FSD, et partiellement intégrées au budget général.

Entre 2019 et 2024, les recettes des deux taxes ont été partiellement affectées à la solidarité internationale de manière stable et prévisible, avec un plafond annuel fixé à 210 millions d'euros pour la taxe aérienne et à 528 millions d'euros pour la TTF. Sur la même période, les recettes excédant ces plafonds ont été versées au budget général de l'État, avec un surplus annuel variant de 900 millions à 1,2 milliard d'euros, pour un total de 7,4 milliards d'euros.

2023 (million EUR)		TTF	TSBA	Total
Revenus		1605	5373	1978
FSD (Fonds de solidarité pour le développement)	Montant	528	210	738
	Part	33%	56%	37%
Budget général	Montant	1077	163	738
	Part	67%	44%	63%

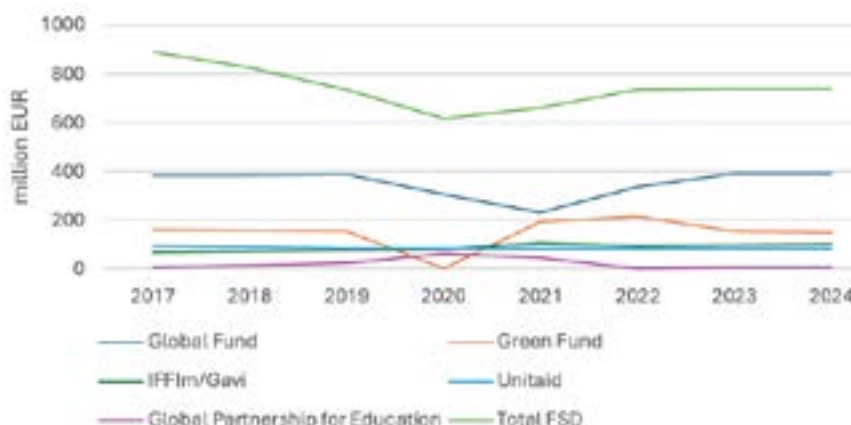
Les taxes ont été initialement conçues comme un moyen d'accroître le soutien aux biens publics mondiaux sans ajouter de fardeau financier aux dépenses nationales

3. Des ressources significatives pour les partenariats multilatéraux en matière de santé et climat

Entre 2017 et 2024, la part des recettes des taxes affectée à la solidarité internationale a été directement orientée vers l'aide publique au développement française – 71 % ont été consacrés à la santé mondiale, 22 % au climat et à l'environnement, et 3 % à l'éducation.

Bien que la liste des bénéficiaires soit passée de 3 en 2011 à 29 en 2016, les recettes issues des taxes ont été principalement canalisées via cinq grandes organisations multilatérales : le Fonds mondial (47 %), le Fonds vert pour le climat (20 %), Unitaïd (12 %), l'IFFIm/Gavi (12 %), et le Partenariat mondial pour l'éducation (3 %).

Affectation des prélèvements de solidarité français aux partenariats multilatéraux



4. Des investissements responsables pour un impact concret

Le modèle d'allocation des taxes françaises à un nombre limité de partenariats multilatéraux permet de rendre compte de manière transparente de l'impact de ces taxes, comme le démontrent les exemples des résultats obtenus grâce aux financements versés au Fonds mondial et à Unitaid.

• LE FONDS MONDIAL

Investissements

La France est cofondatrice et le deuxième plus grand donateur historique du Fonds mondial, avec 6,9 milliards d'euros de contributions à ce jour. Elle a promis 1,596 milliard d'euros pour la 7e reconstitution du Fonds mondial couvrant la période 2023-2025. Lors de la 6e reconstitution, accueillie par le président Macron, la France avait promis 1,296 milliard d'euros, et un total de 14,028 milliards de dollars de promesses de dons avaient été mobilisés pour la période 2020-2022.

Le Fonds mondial est devenu bénéficiaire des taxes solidaires françaises à la création de la taxe sur les transactions financières en 2012. Les taxes solidaires ont représenté 74 % de la contribution française au Fonds mondial pour la période 2020-2022, 55 % (3,623 milliards d'euros) de la contribution historique totale de la France, et environ 6 % de l'ensemble des contributions reçues par le Fonds mondial depuis sa création.

Cette contribution significative a permis d'obtenir des résultats concrets. Sur les 65 millions de vies sauvées par le partenariat du Fonds mondial depuis sa création, 3,9 millions ont pu l'être grâce aux recettes des taxes françaises qui lui ont été affectées.

Impact

Depuis 2002, le partenariat du Fonds mondial a investi 66,9 milliards de dollars dans plus de 100 pays, contribuant à sauver 65 millions de vies et à réduire les décès liés au sida, à la tuberculose et au paludisme respectivement de 73 %, 40 % et 28 %. Les progrès réalisés contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme ont entraîné un gain de 6,2 années d'espérance de vie dans 15 pays africains à forte charge de morbidité, ainsi qu'une amélioration de 35 % de l'indice de couverture de la Couverture sanitaire universelle (CSU) à l'échelle mondiale.

En 2023, dans les pays où le Fonds mondial investit, 25 millions de personnes vivant avec le VIH ont reçu un traitement antirétroviral, 7 millions de personnes ont été soignées pour la tuberculose, 171 millions de cas de paludisme ont été traités, 220 millions de moustiquaires ont été distribuées, et 15,5 millions de femmes enceintes ainsi que 44,6 millions d'enfants ont reçu un traitement contre le paludisme.

En 2025, le Fonds mondial mène sa 8^e campagne de reconstitution de ses ressources financières pour la période de mise en œuvre 2027-2029, avec l'objectif de mobiliser 18 milliards de dollars.

Contributions historiques au Fonds mondial (en millions de dollars américains)

France
(Budget)
3 968

France
(taxes)
4 474

Donateurs
privés
4 984

Autres donateurs publics
65 278

• UNITAID

Investissements

La création de la taxe française sur les billets d'avion était liée à celle d'Unitaid, dont la France est cofondatrice et le principal donateur historique, avec une contribution totale de 2 milliards d'euros. Les taxes solidaires ont représenté 100 % de la contribution historique de la France à Unitaid, et 47 % de l'ensemble des revenus d'Unitaid jusqu'en 2024.

Impact

Depuis 2006, Unitaid a soutenu l'introduction de 100 produits de santé innovants. Ces produits bénéficient chaque année à plus de 300 millions de personnes. Unitaid agit en complémentarité et en synergie avec d'autres institutions mondiales de santé, notamment le Fonds mondial, avec lequel il travaille sur les dynamiques de marché afin de faire baisser les prix, créer une demande solide et financer l'accès à de nombreuses innovations. Au-delà des progrès sanitaires qu'il permet, le déploiement de produits de santé moins chers et plus efficaces est également générateur d'économies pour les programmes de santé dans les pays à faible et moyen niveau de revenu.

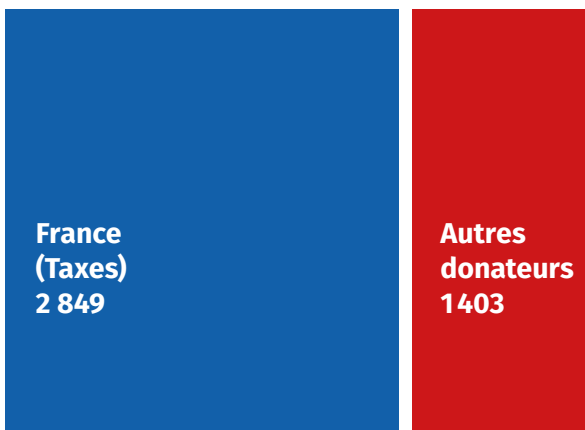
5. Un modèle pionnier menacé

En 2025, la loi de finances adoptée au Parlement a augmenté les taux de la taxe sur les transactions financières et les tarifs de la taxe sur les billets d'avion, mais a également suspendu le caractère extrabudgétaire du Fonds de Solidarité pour le Développement (FSD), qui garantissait depuis leur création une partie de la contribution française aux biens publics mondiaux.

Avec l'intégration de la totalité des recettes des taxes sur les billets d'avion et les transactions financières dans le budget général, les contributions françaises aux biens publics mondiaux ont cessé d'être supplémentaires au budget français d'aide publique au développement (APD), et sont désormais en concurrence avec les dépenses intérieures.

Il est nécessaire de rétablir l'affectation directe d'une partie des recettes issues des taxes sur les billets d'avion et les transactions financières aux biens publics mondiaux, via un mécanisme extrabudgétaire rénové, afin de préserver et renforcer ce modèle pionnier français de taxes de solidarité mondiale.

Contributions historiques à Unitaid en millions de dollars américains



Pour la 8^e reconstitution de ses ressources en 2025, le Fonds mondial a besoin de 18 milliards de dollars **pour sauver 23 millions de vies supplémentaires** et réduire de 63 % le taux de mortalité combiné du VIH, de la tuberculose et du paludisme

RECOMMANDATIONS

A la France :



Réaffirmer le caractère pionnier des taxes françaises sur les billets d'avion et les transactions financières comme taxes solidaires



Rétablir l'affectation directe de leurs recettes au Fonds mondial, à Unitaid, et aux autres bénéficiaires actuels



Augmenter les recettes de ces prélèvements tant pour les dépenses internationales que nationales



S'engager auprès du Fonds mondial à hauteur d'au moins 1,8 milliard d'euros pour la 8^e reconstitution de ses ressources



S'engager à contribuer à Unitaid à hauteur d'au moins 85 millions d'euros par an sur la période 2026-2028

Aux autres pays :



Envisager la mise en place de taxes affectées sur les biens et services transfrontaliers, tels que les billets d'avion et les transactions financières, pour lutter contre les pandémies et préserver les biens publics mondiaux



Envisager d'allouer directement une part de leurs recettes à des partenariats multilatéraux à fort impact pour les biens publics mondiaux, tels que le Fonds mondial et Unitaid



Financer pleinement le Fonds mondial pour sa 8^e reconstitution



Soutenir Unitaid pour la période 2026-2028

IMPACT DES TAXES AFFECTÉES AU TRAVERS DU FONDS MONDIAL ET D'UNITAID: ÉTUDES DE CAS

PRODUCTION RÉGIONALE DE TRAITEMENTS VIH EN AFRIQUE

En mai 2025, le Fonds mondial a annoncé un approvisionnement historique en traitement de première ligne contre le VIH, produit par le fabricant pharmaceutique Kenyan Universal Corporation Ltd et livré au Mozambique pour traiter plus de 72 000 personnes par an.

Unitaid a soutenu le fabricant kenyan pour obtenir la préqualification par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), étape essentielle pour accéder aux marchés internationaux. Unitaid a financé les études nécessaires à cette préqualification, dans le cadre d'une licence du Medicines Patent Pool (MPP), pour garantir que la combinaison de traitement produite (ténofovir, lamivudine, dolutégravir – TLD) respecte les normes mondiales de qualité et soit éligible à l'approvisionnement via les canaux internationaux.

IMPACT DU FONDS MONDIAL : L'OXYGÈNE MÉDICAL

L'oxygène médical joue un rôle essentiel dans de nombreux services de santé : il sauve des vies menacées par des formes graves du VIH, de la tuberculose et du paludisme ; il améliore la qualité des soins aux nouveau-nés, aux femmes enceintes et aux enfants ; il soutient les patients lors des interventions chirurgicales et ceux atteints de maladies chroniques ; il constitue également un pilier de la préparation aux pandémies et de la lutte contre les agents pathogènes respiratoires. La pandémie de Covid-19 a révélé d'importantes lacunes dans l'accès à l'oxygène médical au niveau mondial.

Le Fonds mondial est devenu le plus grand bailleur de fonds pour l'oxygène médical, avec plus de 564 millions de dollars US investis entre 2021 et 2025 dans des infrastructures et approvisionnements en oxygène dans 83 pays. En 2023, le Fonds mondial a investi 41,7 millions de dollars pour soutenir les efforts du Kenya visant à renforcer et étendre son infrastructure en oxygène dans l'ensemble de ses 47 comtés. Une analyse récente montre que les investissements du Fonds mondial dans l'oxygène médical dans 14 pays prioritaires devraient permettre à environ 22 millions de personnes d'avoir accès à de l'oxygène vital entre 2024 et 2026, et pourraient sauver environ 520 000 vies. Les 14 pays concernés sont : Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Guinée, Indonésie, Libéria, Malawi, Mozambique, Nigéria, Sierra Leone, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

PRÉVENTION DU PALUDISME SAISONNIER CHEZ LES ENFANTS

En 2012, l'OMS a recommandé une intervention contre le paludisme consistant en l'administration mensuelle de traitements préventifs aux enfants dans les zones à haut risque, appelée la chimioprévention du paludisme saisonnier (CPS). Face à une adoption limitée, Unitaid a lancé un projet pilote en 2014 pour démontrer que le déploiement de la CPS pouvait éviter chaque année 18 millions de cas de paludisme et 100 000 décès d'enfants dans la région du Sahel. En 2022, 37,1 millions d'enfants ont pu bénéficier de la CPS dans les pays où le Fonds mondial investit, et la CPS sauve 100 000 vies d'enfants chaque année dans les zones de transmission saisonnière.

ACCÈS À UN TRAITEMENT INNOVANT CONTRE LE VIH

Unitaid et le Fonds mondial ont joué un rôle clé dans la montée en puissance du dolutégravir (DTG), un médicament mieux toléré et plus efficace que l'antirétroviral qu'il a remplacé. Unitaid a investi plus de 100 millions de dollars dans des projets apportant des preuves cliniques solides sur la sécurité et l'efficacité du DTG générique au sein de populations de pays en développement vulnérables et jusque-là négligées.

Grâce à des actions coordonnées de façonnage des marchés, le Fonds mondial et Unitaid ont obtenu une réduction de 25 % du prix et assuré un approvisionnement durable en formulations pour adultes et enfants à grande échelle. Après une phase pilote en 2014 et une montée en puissance depuis 2016, ce sont aujourd'hui plus de 110 pays à revenu faible ou intermédiaire qui ont adopté le DTG comme traitement de première ligne, comme recommandé par l'OMS. Le DTG est accessible à 19 millions de personnes dans les pays bénéficiaires du Fonds mondial. Le Fonds a également permis de généraliser l'achat de DTG pédiatrique dans 46 pays. L'introduction du DTG devrait permettre de sauver 1,1 million de vies supplémentaires d'ici 2027. On estime par ailleurs qu'elle allègera de 8 milliards de dollars US le coût des programmes de lutte contre le VIH dans les pays concernés d'ici 2028.



AMIS DU FONDS MONDIAL EUROPE, 2 RUE COGNACQ JAY, 75007 PARIS, +33 1 44 07 08 66.

RÉALISÉ PAR DIE IN COLOR.

WWW.FRIENDSEUROPE.ORG